

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2020

---

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 465

présenté par

M. Cormier-Bouligeon et M. Cédric Roussel

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 24, après la première occurrence du mot :

« sportives »

insérer les mots :

« professionnelles et amateurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à préciser que les modifications prévues par voie d'ordonnance devront porter sur les saisons sportives professionnelles et amateurs. Si le préjudice est évident pour le sport professionnel, le gouvernement doit veiller à une bonne organisation du sport amateur, activité majeure de notre pays.